

depuis 1840
chaque jour un peu plus...

Circulaire N°4339B - 08

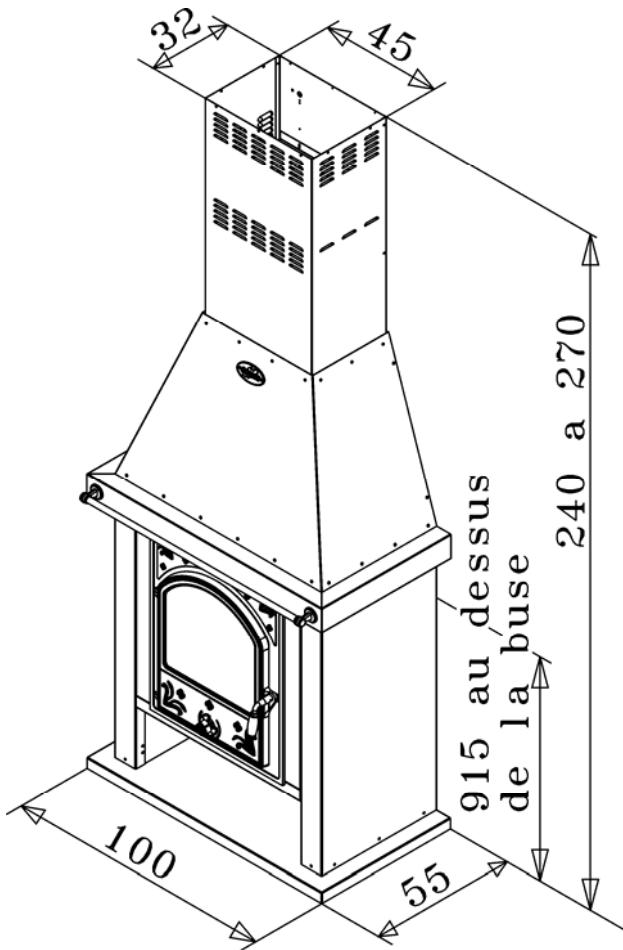
Documentation à l'adresse de
l'usager et de l'installateur



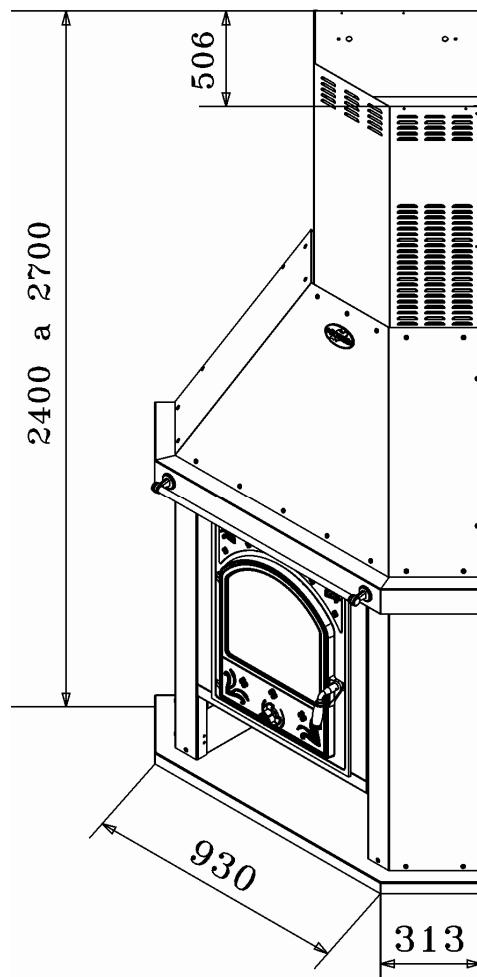
LE CANTOU LISERON

réf. 680146

LE CANTOU D'ANGLE LISERON réf. 680148

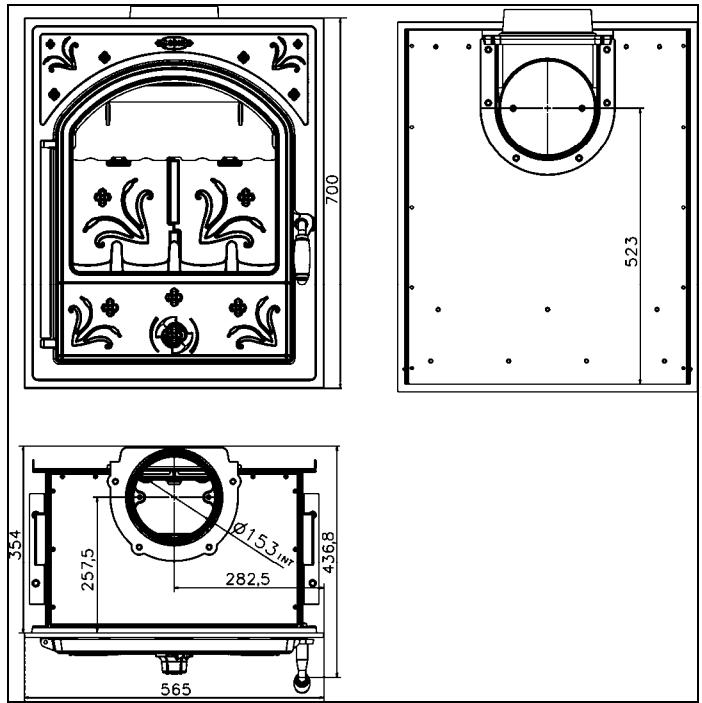


Réf. 680146

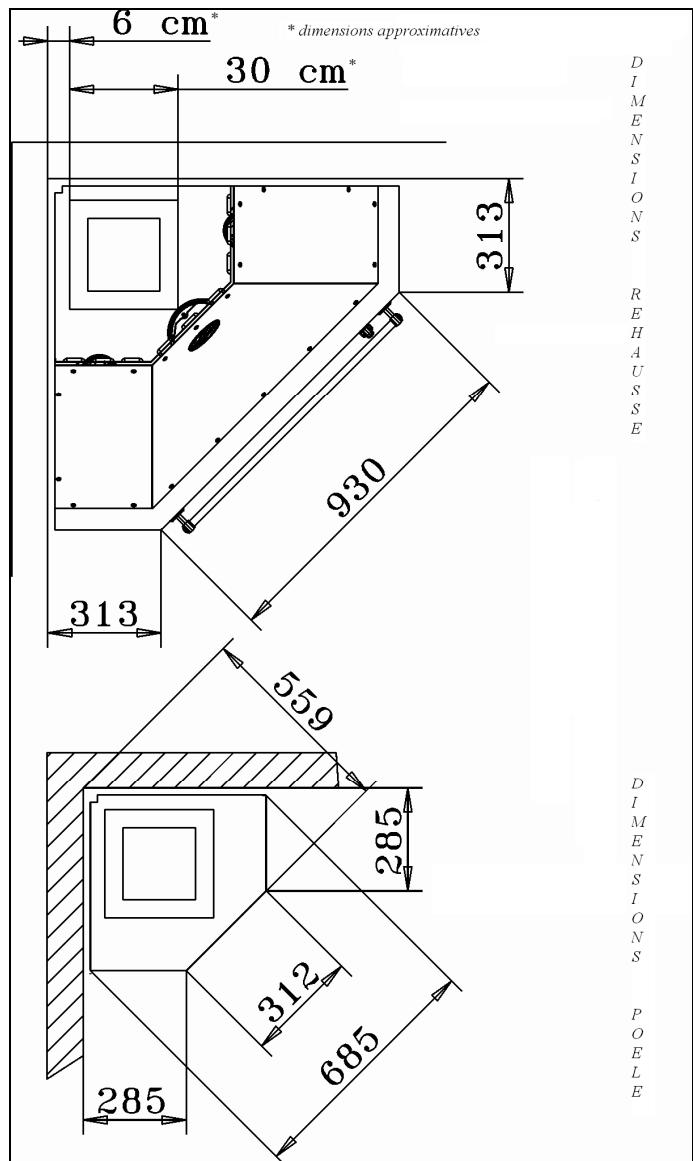


Réf. 680148

Ces appareils ont été testés selon les critères de la nouvelle norme Européenne NF EN 13240.



Dimensions du moteur thermique



Dimensions propres à la réf. 680148

DÉFINITION

Le Cantou d'angle Liseron est une cheminée prête à poser, réalisée en acier.

Les règles d'installation sont les mêmes que celles à appliquer pour tout appareil de chauffage, c'est-à-dire des D.T.U. 24-1 et D.T.U. 24-2.

Tout manquement aux règles de l'art et aux recommandations de cette notice entraîne la responsabilité de l'installateur : un professionnel ou une personne qualifiée.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les appareils ont été testés selon les critères de la nouvelle norme Européenne EN 13240.

TABLEAU DES CARACTERISTIQUES GENERALES	
Ø de la buse de départ des fumées	153 mm
Combustible recommandé	bois en bûches longueur maximum : 45 cm
Combustibles interdits	tous les autres
Poids du moteur thermique	101 kg
Puissance	7 kW
Volume corrigé chauffé	240 m3
Durée de fonctionnement à allure normale*	1 heure
Durée de fonctionnement à allure réduite*	3 heures
Débit massique des fumées	7,42 g/s
Température moyenne des fumées à allure normale	305,6 °C
Rendement de l'appareil	73,7 %
Taux d'émission de CO à 13% d'02	0,24 %
Consommation à allure normale	2,5 kg/h
Consommation à allure réduite	0,75 kg/h
Distance minimale aux matériaux combustibles	latérale gauche 30 cm
	latérale droite 30 cm
	arrière 30 cm
	avant 150 cm
Appareil CONITNU	

INSTALLATION

Vérifications préliminaires.

1) LE CONDUIT DE CHEMINÉE :

- Toujours respecter les règles en vigueur dans le pays où l'appareil est installé. En France, le système d'évacuation des produits de combustion doit être réalisé en conformité avec le DTU 24.1 de Février 2006.
- S'assurer tout d'abord de la bonne qualité du conduit de cheminée. Son rôle est primordial. Il va conditionner le résultat final en assurant l'alimentation du foyer en air primaire et extraire les gaz de combustion.

La plupart des désagréments que vous pourriez rencontrer à l'utilisation sont liés à une défaillance du conduit de cheminée. Nous ne saurons trop insister sur ce point...

Il ne faut pas se contenter de se référer aux résultats obtenus avec un précédent appareil dont les besoins en air pouvaient être très différents...

- Une bonne cheminée doit être construite en matériau peu conducteur de la chaleur et ne pas se refroidir facilement.
- Le diamètre minimal du conduit pour le fonctionnement en porte fermée peut être de 150 mm sous réserve que le dimensionnement du conduit de fumée suivant la norme EN 13384.1 autorise cette dimension. Dès que cela est possible, nous conseillons l'utilisation d'un conduit ayant un diamètre intérieur de 180 mm.
- Toute diminution de cette section, même en sortie ne doit être tolérée, sous peine de réduire le débit de fumée, ce qui entraînerait des refoulements dans la pièce au moment de l'ouverture de la porte.
- La cheminée doit avoir son origine dans la pièce où est installé l'appareil.
- Les clapets de tirage sont interdits.
- Le conduit doit être parfaitement étanche.
- Le conduit de raccordement et le conduit de fumée ou tubage utilisés doivent être désignés G, c'est-à-dire résistant au feu de cheminée). Les appareils doivent être raccordés à des conduits désignés de 50°C de plus que la température déclarée pour l'appareil, quel que soit le mode raccordement.
- Sa hauteur ne doit pas être inférieure à 5 mètres et il doit déboucher convenablement à l'air libre à 0,40 m au moins au-dessus du faîte ou de tout autre obstacle situé à moins de 8 mètres du conduit.
- Les dévoiements éventuels doivent être très couverts.
- Le tirage doit être compris entre 12 et 15 pascals en allure normale et doit chuter à 5 pascals environ au ralenti. En aucun cas il ne doit descendre en dessous de 12 pascals en allure normale sous peine de fonctionnement médiocre.

Si la dépression est trop importante, prévoir la pose d'un modérateur de tirage. Si la dépression est insuffisante, respecter les caractéristiques du conduit prescrites dans ce paragraphe.

- Si la section du conduit est surdimensionnée, le volume à réchauffer est trop grand et le tirage ne s'établit pas normalement. Dans ce cas, il y lieu de prévoir le tubage du conduit avec un produit agréé bois/charbon.

Tout tubage doit être conformes au DTU 24.1. Son dimensionnement répond à des règles de calcul précises (norme EN 13384.1) que seul un professionnel est apte à définir.

- Supprimer les poteries qui ne présentent pas une section de sortie d'au moins 2,5 dm².
- Il est recommandé qu'une trappe de ramonage bien étanche soit placée 50 cm environ au dessous de l'axe du tuyau de fumée.
- Avant d'envisager le raccordement, il convient de s'assurer de la parfaite propreté du conduit. Si nécessaire, effectuer un ramonage.
- Les appareils doivent être installés conformément aux spécifications des D.T.U en vigueur, l'installation par un professionnel qualifié est recommandée. Toutes les réglementations nationales et locales doivent être respectées.
- Les extracteurs utilisés dans la même pièce ou dans le même espace que l'appareil peuvent perturber dangereusement le fonctionnement de celui-ci.
- Le fonctionnement simultané d'autres appareils dans le même espace que l'appareil peut générer des perturbations de tirage.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues dans la pièce. Les placer de telle façon que leurs obstructions soient difficilement réalisées, en effet l'appareil utilise de l'air qu'il prélève dans la pièce et il convient d'assurer son alimentation par un apport extérieur suffisant.
- Ces appareils ne sont pas prévus pour être raccordés à un conduit multiple.
- La buse est montée en usine, fixée à l'arrière (si raccordement arrière possible). Vous pouvez raccorder directement au conduit par l'intermédiaire d'un tuyau horizontal. Vous pouvez également raccorder par le dessus et dans ce cas, permutez la buse et le tampon.

IMPORTANT :

- Bien vérifier que le sol a une capacité portante suffisante. Si nécessaire placer une plaque de répartition de charge, ou prendre toute mesure adéquate nécessaire.
- **Si le sol est constitué de matériaux combustibles, il convient de le protéger convenablement à l'aide d'une plaque incombustible dépassant la face de l'appareil d'au moins 40 cm.**
- Utiliser des tuyaux du diamètre prévu de préférence émaillés, car leur résistance à la corrosion est remarquable. Leur longueur devra être aussi courte que possible afin que la chaleur que conservent les fumées soit, comme il se doit, utilisée pour établir le tirage.
- **Le mur arrière ne doit pas comporter d'éléments combustibles.** Dans le cas contraire, il convient de le protéger efficacement (utilisation de matériaux classés Mo ou A2-s1,do). Une distance de sécurité aux matériaux combustibles arrière de **40 cm** au moins doit être respectée.
- Les murs situés à gauche ou à droite de l'appareil doivent être écartés de l'appareil de **40 cm** au moins, s'ils sont constitués de matériaux combustibles.
- Dans le cas d'un poêle traditionnel, le plafond doit être situé au moins à 80 cm du dessus de l'appareil.
- L'appareil rayonne naturellement et nous vous conseillons d'éloigner tout matériau combustible (chaises en bois, canapés,...) se trouvant face à l'avant de l'appareil au minimum de **150 cm**.

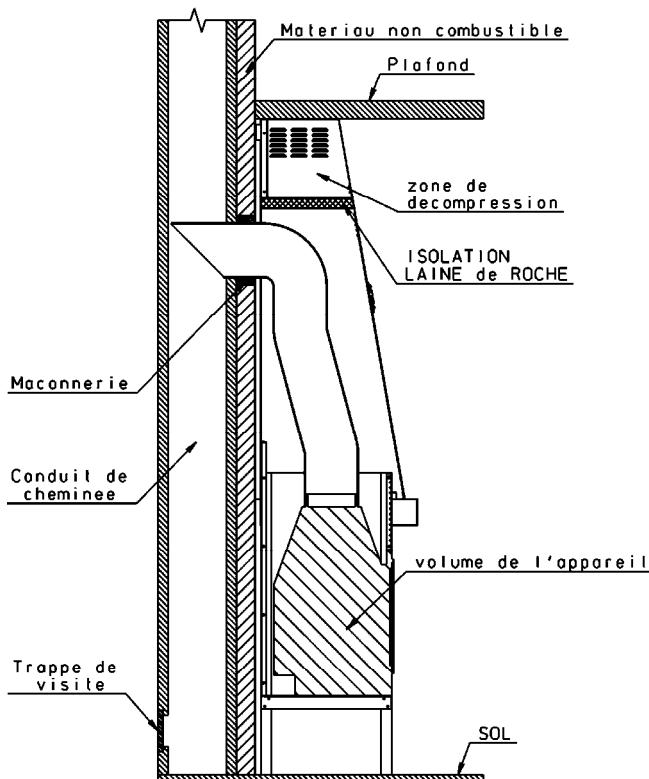
2) VÉRIFICATION ET PRÉPARATION de l'environnement :

NOTA : Bien que la paroi d'adossement ne soit pas surchauffée pendant le fonctionnement, il y a lieu de s'assurer :

- Que celle-ci n'est pas composée de matériau inflammable, des excès de tirage ou autre incident pourraient entraîner des allures de combustion anormalement vives, source de danger.
- Si le raccordement doit s'effectuer au plafond, bien s'assurer, conformément à la réglementation que le conduit de cheminée traverse celui-ci dans la continuité et débouche dans la pièce.
- Un espace minimum de 16 cm autour du conduit doit être réalisé en matériau parfaitement réfractaire.
- Dans le cas d'un raccordement arrière les mêmes règles seront à respecter et il conviendra de protéger efficacement le plafond à l'intérieur de la partie supérieure de la hotte à l'aide d'un panneau de laine de roche de 25 mm par exemple, s'il peut être combustible.

CAS D'UN RACCODREMENT ARRIÈRE

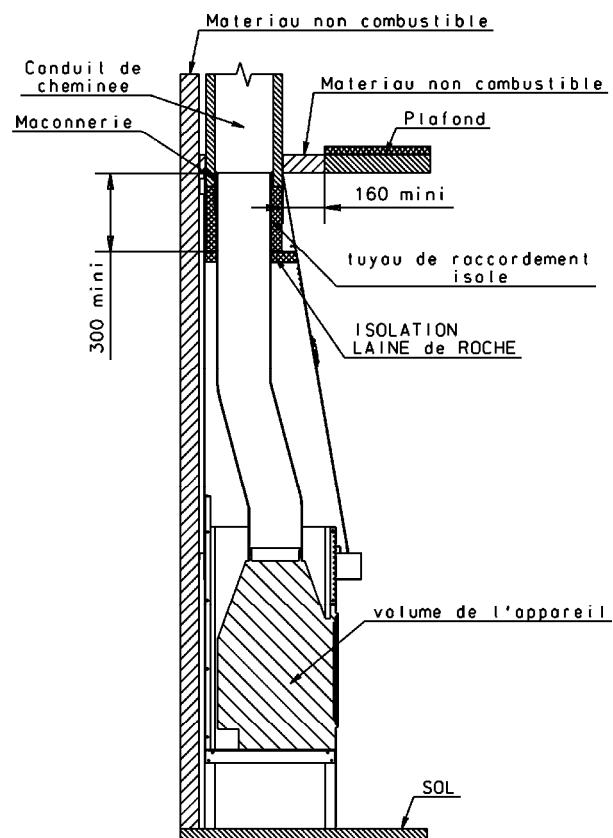
Celui-ci doit impérativement être réalisé
Sous la zone de décompression



- La paroi d'adossement doit être incombustible.
- Si le plafond est constitué de matière combustible, il est nécessaire de l'isoler efficacement dans la zone supérieure de la zone de décompression.

CAS D'UN RACCODREMENT AU PLAFOND

Le conduit doit déboucher dans sa continuité dans la pièce



- La périphérie du conduit doit être absolument incombustible sur une zone minimum de 16 cm débordant la hotte.
- La partie du tuyau de raccordement dans la zone de décompression doit être isolée ou être du type double parois.

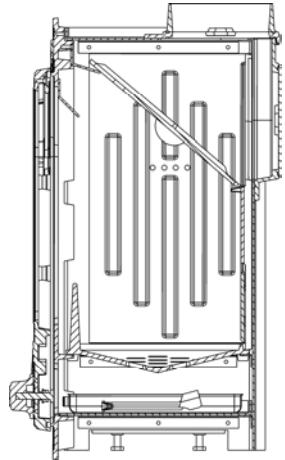
MISE EN PLACE DE L'HABILLAGE COMMUN

ÉTAPES :

- 1 Après toutes les vérifications préalables, fixer les supports contre le mur. Prendre pour cela les côtés nécessaires directement sur l'arrière de l'appareil.
- 2 Démonter la buse de l'insert.
- 3 Démonter le coffre.
- 4 Placer l'appareil en l'encastrant. Attention, l'appareil est lourd et ne peut pas être manipulé par une personne seule.
- 5 Remonter la buse.
- 6 Raccorder l'appareil suivant son diamètre de sortie de buse. Vérifier l'étanchéité de l'ensemble.
- 7 Remonter le coffre.

MISE EN PLACE DU DÉFLECTEUR

Afin que votre appareil fonctionne correctement le déflecteur doit impérativement être positionné comme montré ci-côté en coupe.



ENTRETIEN

Faire vérifier l'appareil par une personne compétente au moins une fois par an.

ATTENTION

- **LORS DES PREMIERS ALLUMAGES IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE FONCTIONNER L'APPAREIL À ALLURE MODÉRÉE, AFIN DE PERMETTRE AUX PIÈCES DE SE DILATER NORMALEMENT.**
- **LES POIGNÉES SONT CHAUDES PENDANT LE FONCTIONNEMENT. UTILISER LE GANT (si fourni).**
- **LE GANT NE DOIT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR MANŒUVRER LA POIGNÉE. IL N'EST PAS ADAPTÉ POUR LA MANIPULATION D'OBJETS EN IGNITION. IL N'EST PAS ÉTANCHE AUX LIQUIDES. NE PAS UTILISER CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES.**
- **VEILLER À DÉPOSER VOTRE GANT APRÈS CHAQUE UTILISATION À UN ENDROIT DÉPOURVU DE RESIDUS DE COMBUSTION (Cendres) ET NON CHAUD.**

Ne pas s'inquiéter si des émissions de fumée et une odeur un peu âcre se manifestent aux premiers allumages, ceci étant dû à la peinture des différentes pièces. Ces phénomènes peuvent persister plusieurs jours.

Entretien de la fonte et de l'acier

Tout poêle acier ou fonte nécessite un minimum d'entretien, après chaque hiver, pendant la saison chaude, afin de préserver sa tenue dans le temps. En effet, lorsqu'un poêle fonctionne, il n'y a aucune possibilité d'oxydation des pièces constituant l'appareil. Elle n'a lieu que pendant un arrêt prolongé.

Les pièces fonte s'entretiennent régulièrement à l'aide de pâte à fourneau noire (réf 0012). Celle-ci s'applique à froid, tel un cirage et nécessite, dès qu'elle est sèche, un lustrage avec un chiffon doux.

De la peinture haute température (gris fonte réf 0001) aérosol peut aussi être utilisée pour obtenir une finition plus nette sur les parties extérieures du poêle. Veiller, avant l'application de la peinture, à enlever toute trace d'oxydation à l'aide d'une toile émeri de faible grain.

Les poêles tout fonte avec une finition extérieure émaillée nécessitent l'entretien intérieur du foyer.

L'entretien est d'autant plus indispensable dans le cas d'appareils installés dans des maisons occupées occasionnellement.

Tous nos produits d'entretien sont répertoriés dans notre catalogue général (pâte à fourneaux, peinture, nettoyage des vitres, produits de ramonage, etc.). Vous pouvez vous les procurer par l'intermédiaire de nos revendeurs.

Mise en garde particulière concernant la porte foyer :

Nos portes sont équipées sur leurs axes de vis pointeau ou de rondelles freins.

ATTENTION : Lors du démontage éventuel de la porte par votre installateur (remplacement de la vitre,...) il est important de replacer sur les axes de cette porte des rondelles freins (neuves) et/ou les vis pointeau d'origine.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DE NOTRE MARQUE.

Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée à l'ARRIÈRE DE L'APPAREIL ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.

En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.

Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la société GODIN S.A.
Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

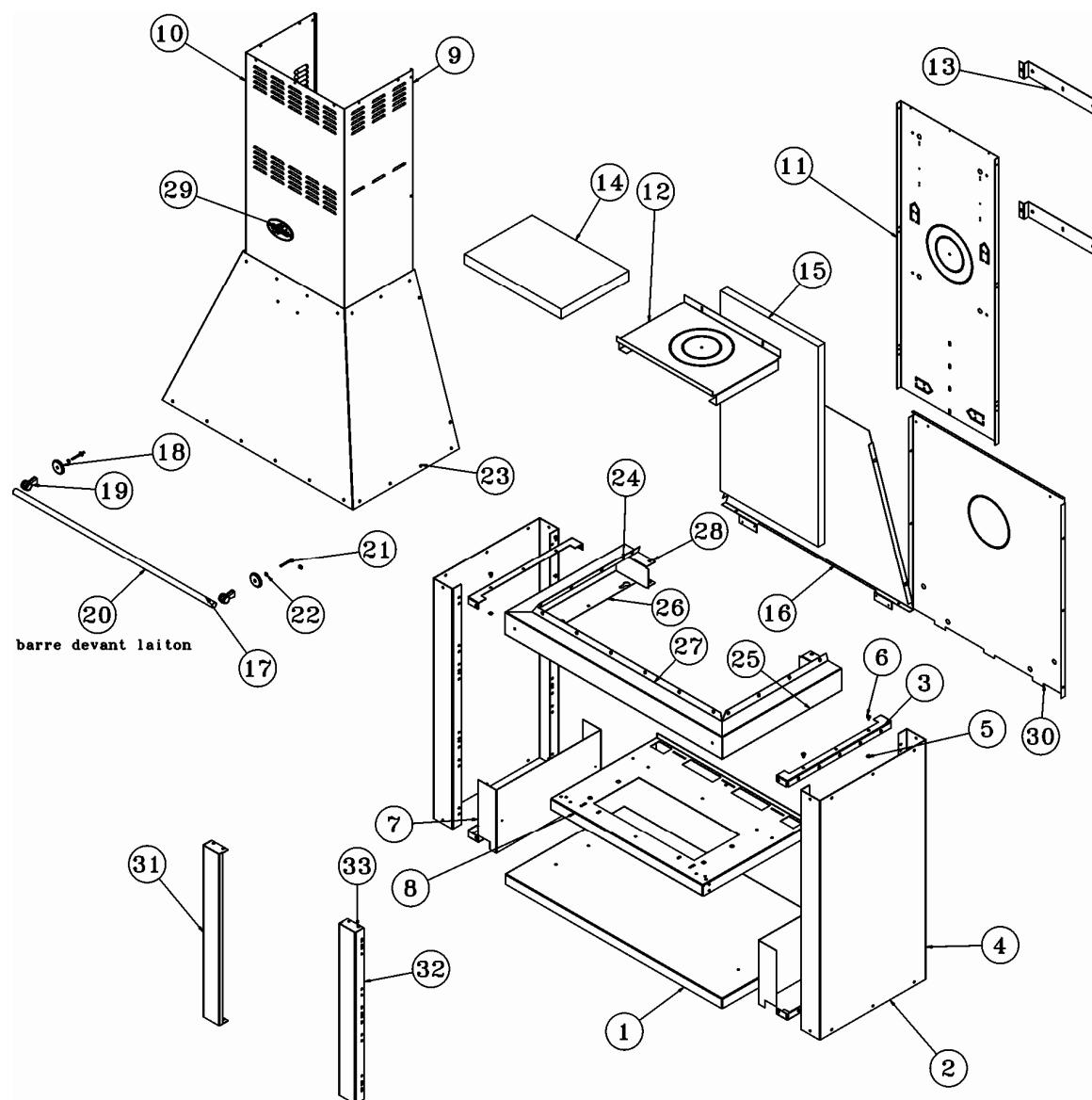
RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription de la notice.

Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la société GODIN S.A. se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.

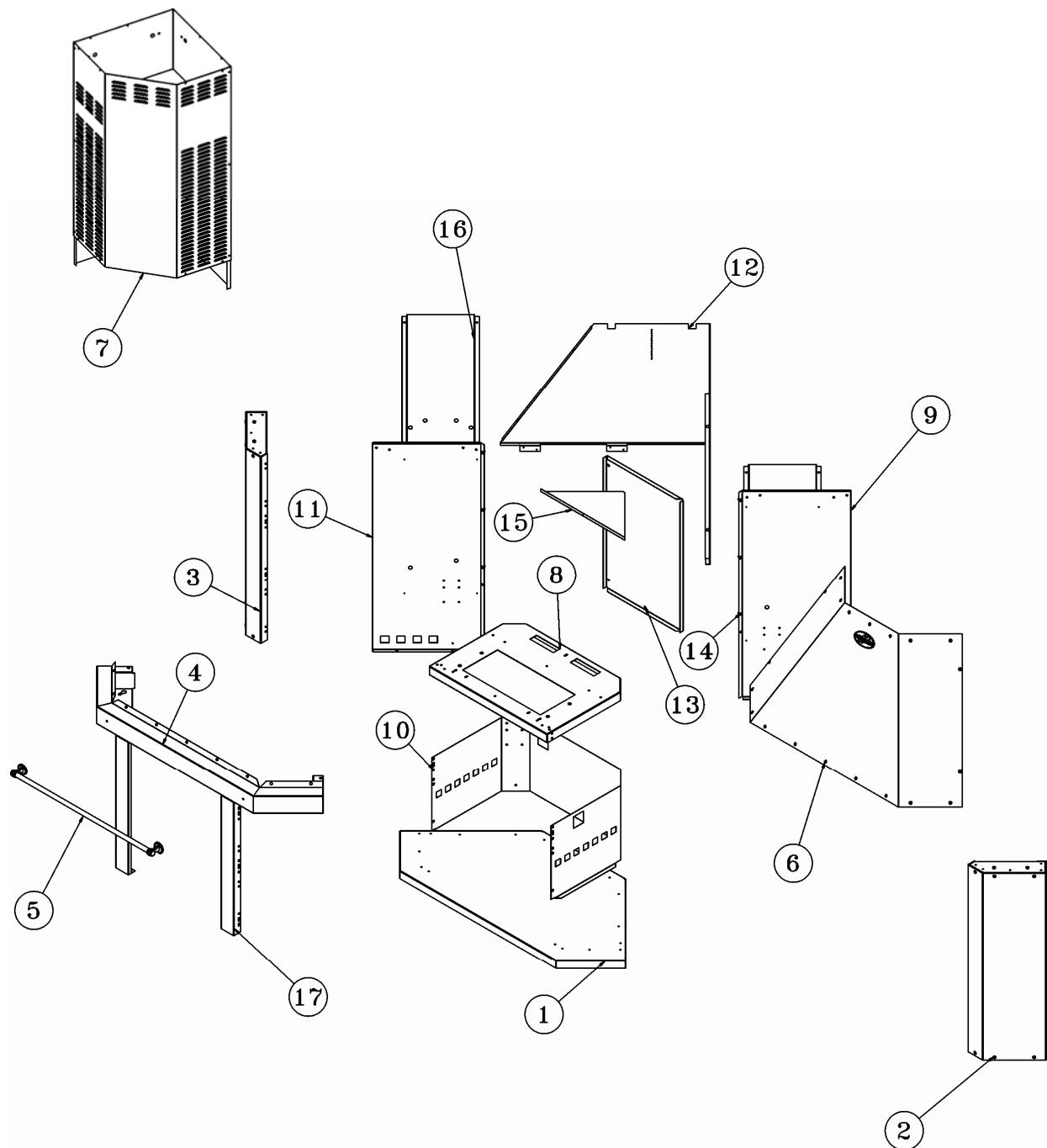
NOMENCLATURES DES PIÈCES DÉTACHÉES

► Habillage du Cantou réf. 680146



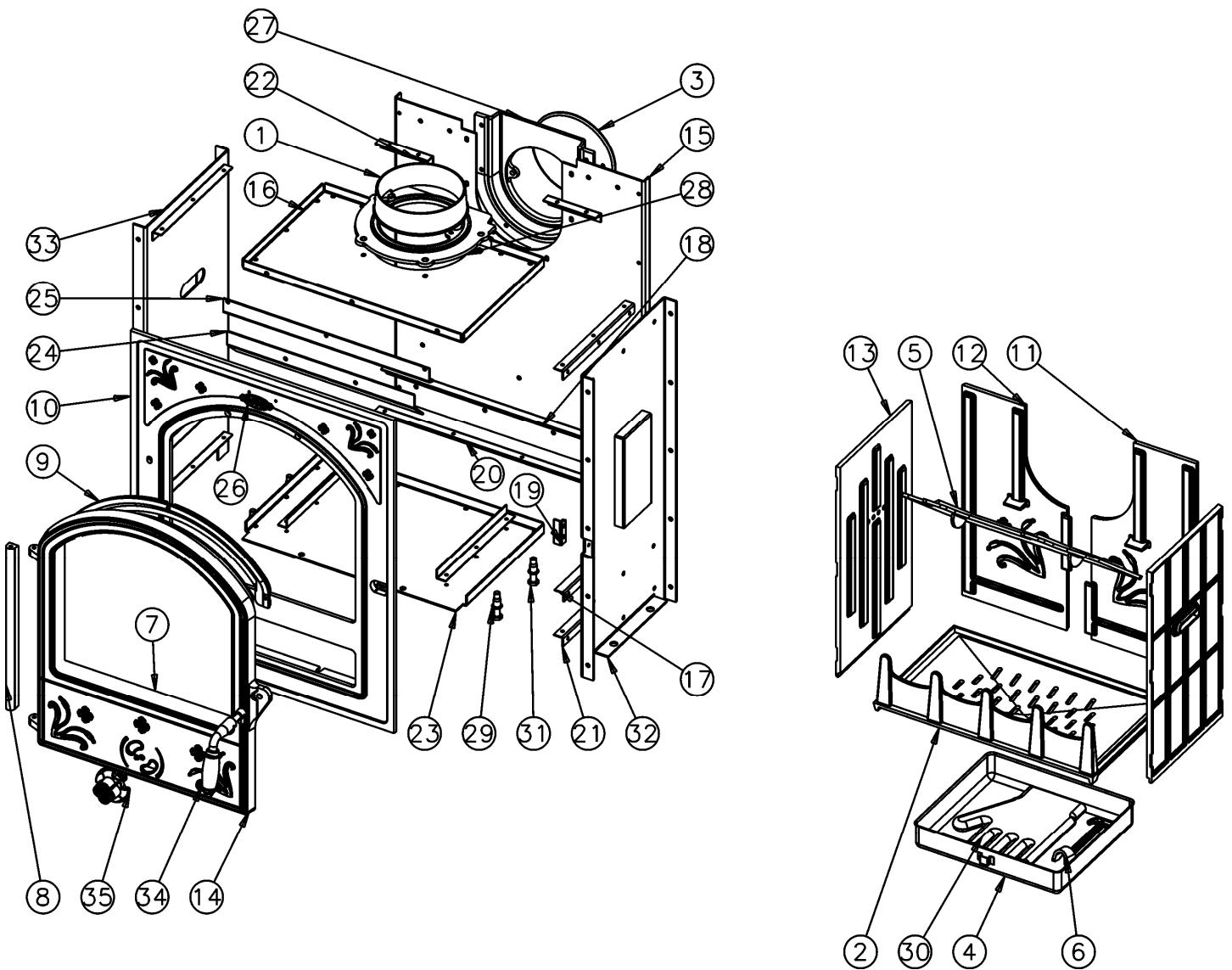
N°	Nbre	Désignation	Codification	N°	Nbre	Désignation	Codification
01	1	Socle	1 2215 4258	18	2	Embase de poignée	1 8141 2101
02	2	Côté extérieur	-	19	2	Support de barre devant	1 1370 2011
03	4	Entretroise côté	1 2359 4258	20	1	Barre devant	1 8139 680101
04	2	Côté	1 2317 4258	21	2	Bout fileté M5x55	00001306889
05	6	Écrou carré brut M5	00001300269	22	2	Rondelle JZC 12x5x1	00001300899
06	4	Vis épaulement M5	00001305431	23	1	Coffre	1 0540 680101
07	2	Équerre inférieur côté	1 2368 4258	24	1	Bandeau décoratif	1 0548 680101
08	1	Tablette avant	1 0503 4258	25	1	Côté droit bandeau	1 0550 680101
09	1	Élément coulissant	-	26	1	Côté gauche bandeau	1 0549 680101
10	1	Élément supérieur	1 0510 965011	27	1	Devant bandeau	1 0551 680101
11	1	Bâti vertical	1 0527 4268	28	2	Tirant latéral	1 0531 680101
12	1	Obturateur	1 0523 4268	29	1	Écusson	1 8501 3123
13	2	Support mural	1 0568 4268	30	1	Derrière inférieur	1 2405 680146
14	1	Isolation dessus intérieur	1 8895 680102	31	2	Raccord latéral	-
15	1	Isolation derrière intérieure	1 8893 680102	32	2	Raccord latéral	1 1930 680146
16	1	Derrière supérieur	1 2407 680101	33	4	Applique de façade	1 2032 680146
17	1	Barre devant laiton	1 8139 680146 011				

► Habillage du Cantou d'angle réf. 680148



N°	Nbre	Désignation	Codification
1	1	Socle	1 2215 680114
2	1	Côté droit	-
3	1	Côté gauche	-
4	1	Bandeau décoratif	1 0551 680114 97
5	1	Barre devant	1 8139 680114 98
6	1	Coffre	-
7	1	Élément supérieur	-
8	1	Tablette avant	1 0503 680114
9	1	Plaque inférieur droite	1 0552 680114
10	1	Plaque protection	1 2420 680114
11	1	Plaque inférieur gauche	1 0553 680114
12	1	Derrière supérieur	1 2407 680114
13	1	Derrière	1 2401 680114
14	6	Écrou M5 eurosert	00001306629
15	1	Déflecteur	1 0131 680114
16	2	Déflecteur derrière	1 0127 680114
17	2	Raccord latéral	-

► Moteur thermique



N°	Nbre	Désignation	Codification
01	1	Buse int 153	1 4312 3119
02	1	Support foyer	2 0367 3138
03	1	Tampon dessus	1 1431 3144
04	1	Cendrier	1 3316 3158
05	1	Déflecteur	1 0131 369101
06	1	Clé à crochet	1 4101 3720
07	1	Verre réfractaire	00001307837
08	1	Chape porte foyer	1 2867 660112
09	1	Conduit air	1 3909 660112
10	1	Façade bonne	1 2101 660112
11	1	Plaque foyer arrière droite	1 0166 660112
12	1	Plaque foyer arrière gauche	1 0167 660112
13	2	Plaque protection côté	1 0173 660112
14	1	Porte	1 2861 660112
15	1	Derrière int.	1 2406 660112
16	1	Dessus	1 1101 660112
17	2	Équerre de côté	1 2365 660112
18	1	Équerre de derrière	1 2467 660112
19	1	Équerre de façade	1 2145 660112
20	1	Équerre inférieure	1 2558 660112
21	4	Équerre latérale	1 2258 660112

N°	Nbre	Désignation	Codification
22	2	Équerre supérieure	1 2557 660112
23	1	Fond	1 2205 660112
24	1	Raccord de façade	1 2170 660112
25	1	Support déflecteur avant	1 0129 660112
26	1	Ecusson	1 8501 6726
27	1	Boîte à fumée	1 4301 996007
28	1	Siège buse	1 4322 996007
29	4	Ecrou M10 eurosert (9418 2028)	00001307166
30	1	Gant bouclette	00001307770
31	4	Vis TH 10x50	00001305974
32	1	Ass. côté droit	-
33	1	Ass. côté gauche	-
34	1	Ass. poignée	-
35	1	Ass. trappe air	-

www.pieces-de-poele.com

GARANTIE CONTRACTUELLE GODIN

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois – foyer fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil.

A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de cotés, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, Etc.)
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électrique,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisicentrales bois charbon.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur les corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyers fermés bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente. Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main d'œuvre et transport.

Au cas où la réparation ou l'échange s'avérerait trop onéreux par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente.

Ne sont pas couvert par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

La garantie ne prendra pas effet lorsque :

- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.)
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non agréées par la S.A. GODIN ou réalisées par des pièces de rechanges non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence, la S.A. GODIN ne peut tenu être responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Chaudières – Cuisinières – Appareils de chauffage – Fonderie
GODIN S.A. – 532, rue Sadi Carnot – 02120 GUISE – France

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.

Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

FICHE DE CONTRÔLE

Nom et adresse du distributeur

BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE :

ADRESSE :

Tél. :

Date de mise à disposition :

Date d'installation :

Le : à :

Signature :

LIBELLÉ DES PIÈCES À REMPLACER

<u>Désignation :</u>	<u>Référence :</u>	<u>Observations :</u>
<u>Certificat de contrôle :</u> <u>Type d'Appareil :</u> <u>Version :</u> 680146 <input type="checkbox"/> 680148 <input type="checkbox"/> <u>Contrôleur :</u> <u>N° de Plaque Signalétique :</u> <u>N° de Garantie :</u>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE DE CONTRÔLE</u></p> <p>Présence plaque signalétique Vérification pièces amovibles Présence notice / bon de garantie Présence étiquette mise en garde Présence notice du moteur thermique</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
GODIN S.A. - 532 RUE SADI CARNOT - 02120 GUISE		Date création du document : 19/10/06 Révision :/..